

N/REF : 11/03/2026 9H45 C:000003 I:80062
V/REF : AC/C42015
V/Email reçu le Mercredi 11/03/2026 à 9H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BJR
IMMEUBLE : BEAUSEJOUR - BJR
2, ALLEE DES HORTENSAS
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 18 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 2 ALLEE DES HORTENSAS - PASS CHANTIER
LOCAL MÉNAGE SOUS-SOL
MOTIF : CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT DES WC
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES WC
CONSTAT : LES WC FONCTIONNENT CORRECTEMENT MAIS VÉTUSTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 13/03/26 à 11H21 EROCHE@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 13/03, PRÉVOIR REMPLACEMENT DES WC. DANS
L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 13/03/26 A 11:20 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	77,19
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,58	20,58
TOTAL H.T.				97,77
T.V.A. a 10,00%				9,77
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>107,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.